



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 mars 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Georges BURBA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Laure MASSON

### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD  
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claus HABFAST  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS  
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN  
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI

### Absents excusés :

Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Marina GIROD DE L'AIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190325\_8 - Candidature de la ville de Grenoble à la labellisation Cit'ergie Gold. Plan d'Actions Air-Energie-Climat 2019-2025.

SEANCE DU 25 MARS 2019

**8-(12176). ENERGIE\_ : Candidature de la ville de Grenoble à la labellisation Cit'ergie Gold. Plan d'Actions Air-Energie-Climat 2019-2025.**

**Monsieur Vincent FRISTOT et Madame Mondane JACTAT exposent,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble est résolument engagée dans une politique globale air-santé-énergie-climat.

Cet engagement continu a été affirmé par plusieurs délibérations :

- 11 juillet 2005 : Plan climat local, complété en 2012 par un volet qualité de l'air.
- 20 novembre 2015 : Plan air-énergie climat (2015-2020), charte du Plan air-énergie climat métropolitain niveau 2 « j'agis » et Convention des maires européens pour le climat et l'énergie.
- 25 janvier 2016 : Plan municipal de santé
- 20 juin 2016 : engagement au niveau 3 de la charte du Plan air-énergie climat métropolitain « je fixe des objectifs pour 2020 », et première demande de labellisation Cit'ergie, sur la base d'un Plan d'Action Air-Energie-Climat 2016-2020 détaillé.

L'ensemble des actions mises en œuvre à la suite de ces délibérations ont permis à la Ville de Grenoble de se voir attribuer, en janvier 2017, le label Cit'ergie (*déclinaison française proposée par l'ADEME du label « European Energy Award »*) avec un des meilleurs scores nationaux (66,2%), rejoignant ainsi les collectivités locales Grenoble-Alpes Métropole, Echirolles et Fontaine déjà engagées dans le processus.

Ce label, basé sur un référentiel européen, permet d'évaluer et de récompenser la qualité des politiques air-énergie-climat menées par les collectivités mais offre également des outils opérationnels de suivi et d'amélioration continue (avec notamment la visite annuelle d'une « conseillère Cit'ergie » pour un point sur l'état d'avancement des différentes actions prévues).

Deux années après l'obtention de ce label, on peut ainsi mettre en évidence que près de 85% des 48 actions et 160 mesures inscrites dans le Plan d'Action Air-Energie-Climat 2016-2020 ont été mises en œuvre ou avancent normalement, avec en particulier, des avancées significatives, dans les domaines suivants :

- Urbanisme (ZAC Flaubert, ZAC Presqu'île, végétalisation de l'espace public),
- Patrimoine municipal (éclairage public, Plan Ecoles, stratégie patrimoniale, exploitation et rénovation des équipements énergétiques, flotte de véhicules),
- Qualité de l'air (gestion des épisodes de pollution, qualité de l'air intérieur),
- Mobilité (plans vélos et piétons de quartiers, plan de mobilité...),
- Amélioration des connaissances sur l'adaptation au changement climatique (études sur les enjeux pour le territoire, sur les stratégies d'adaptation et les avenir climatiques à Grenoble en 2050).

De nouvelles actions ont par ailleurs émergé depuis la consolidation du Plan d'Actions Air-Energie-Climat 2016-2020 (*validé, pour rappel, par le Conseil Municipal du 20 Juin 2016*).

Différents échanges avec l'ensemble des services municipaux et du CCAS concernés ont ainsi permis une mise à jour de ce recueil d'actions pour la période 2019-2025 fédérant de nombreuses initiatives menées par la Ville et le CCAS, en matière de politiques publiques, d'organisation interne ou de lien avec les habitants et partenaires.

**Ces retours positifs ainsi obtenus encouragent aujourd'hui la Ville de Grenoble à déposer un nouveau dossier de candidature au niveau supérieur du label Cit'ergie désigné « Cit'ergie Gold ».**

Sur les 167 collectivités engagées dans le processus Cit'ergie en France, on compte seulement deux collectivités labellisées au niveau « Gold » : la Ville de Besançon et la Communauté Urbaine de Dunkerque. L'obtention de ce niveau de label serait ainsi un signe tangible de reconnaissance des efforts fournis par la collectivité.

C'est la Commission Nationale du Label qui juge de l'attribution ou non du label, suite à une phase d'audit (double audit national et européen pour les dossiers du niveau de labellisation « Gold »).

Le dossier de candidature de la collectivité est analysé sur la base de ses compétences propres et de sa capacité d'influence dans six domaines impactant les consommations énergétiques et la qualité de l'air (« développement territorial », « patrimoine de la commune », « approvisionnement énergétique, eau et assainissement », « mobilité », « organisation interne », « communication et coopérations »).

La Ville souhaite aujourd'hui renforcer (à travers ses compétences et en lien étroit avec Grenoble-Alpes Métropole) son niveau d'engagement et affirmer sa volonté de contribuer localement aux objectifs climatiques fixés aux différentes échelles supra-territoriales : métropolitaine, régionale, nationale, européenne et internationale. Elle souhaite également, à travers cette labellisation, poursuivre le travail d'évaluation engagé dans une perspective d'amélioration continue.

Pour construire cette candidature, la Ville a précisé les finalités de sa politique air-énergie-climat, elle a réajusté son programme d'actions pour 2019-2025 avec des objectifs quantifiés et reformulé sa vision générale à long terme : « **Grenoble, toutes et tous acteurs de la transition** ».

Les trois finalités de la politique air-énergie climat de la Ville de Grenoble sont les suivantes :

- **Lutter** contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique
- **S'adapter** au dérèglement climatique pour réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants : îlots de chaleur, inondations, dépendance à l'énergie, évolution des modes de vie...
- **Agir** avec les habitants et les acteurs du territoire pour un cadre de vie préservant santé et environnement

Des objectifs quantifiés\*, à l'horizon 2030, établis spécifiquement pour le patrimoine de la Ville de Grenoble, viennent s'adosser à ces trois finalités structurantes :

Ambition 2017 → 2030	Émissions de gaz à effet de serre (équivalent CO <sub>2</sub> ) (évolution en %)	Énergie consommée (évolution en %)
Bâtiments municipaux	-39 %	-22 %
Flotte de Véhicules (carburants)	-22 %	-22 %
Éclairage public	-53 %	-53 %
<b>TOTAL objectifs pour le patrimoine de la Ville de Grenoble, 2017 - 2030</b>	<b>-38 %</b>	<b>-26 %</b>
<b>Soit pour la période 2005-2030 (Projections)</b>	<b>-65 %</b>	<b>-45 %</b>

\*Objectifs déterminés à partir des impacts estimés de l'ensemble des actions du plan d'actions air-énergie climat pour les bâtiments municipaux (rénovations énergétiques, modernisation des équipements, optimisation des installations, sobriété énergétique), l'éclairage public (CREM) et la flotte de véhicules municipaux (renouvellement de la flotte et réduction du nombre de véhicules) en tenant compte des corrections climatiques et des transferts de patrimoine intervenus entre 2005 et 2017.

Ces projections constituent une 1ère étape en vue de guider l'élaboration d'un plan global d'intervention sur le patrimoine municipal (programmation des investissements, calendriers de réalisation, budgets et montages financiers, économies induites, seront à détailler dans une phase ultérieure)

La Ville de Grenoble ambitionne également de couvrir 79% des consommations d'énergie (chaleur, gaz et électricité) de son patrimoine (bâtiments, éclairage public et véhicules) par des énergies renouvelables (recours au réseau de chaleur intercommunal, achat d'électricité verte et de bio-méthane) à l'horizon 2030 (contre 48% aujourd'hui).

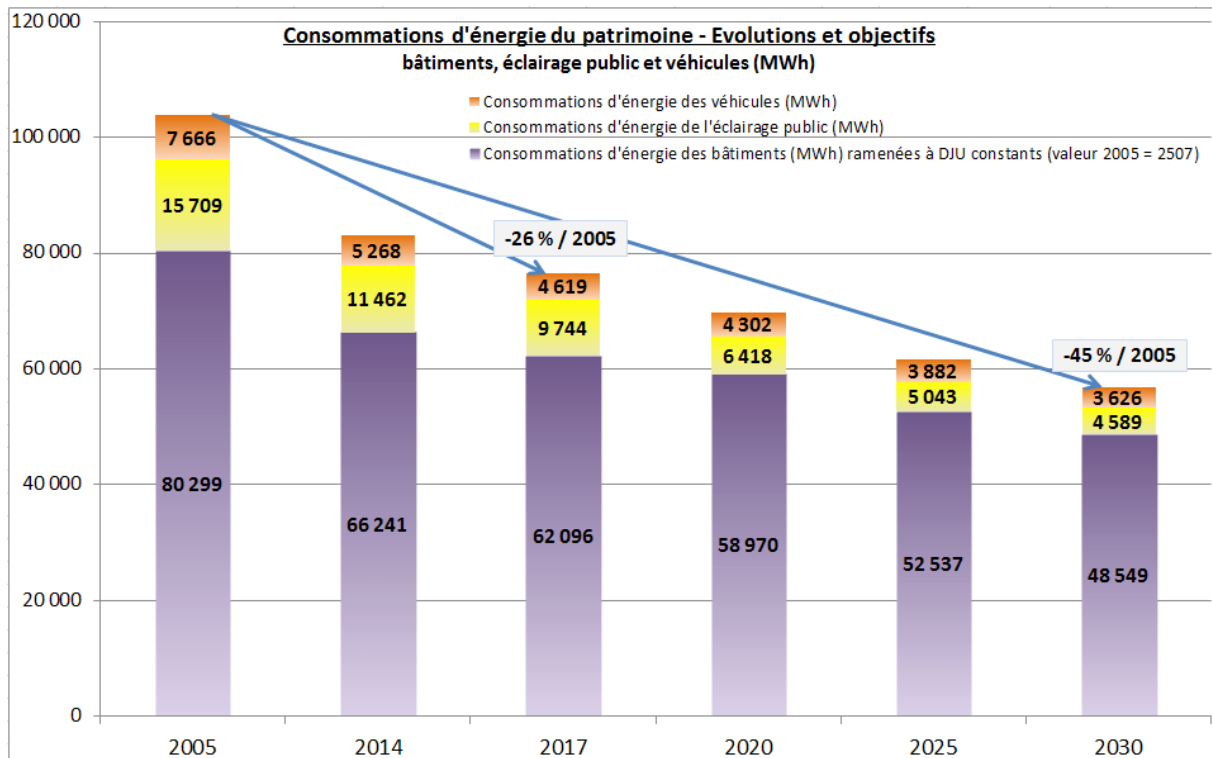
Il est important de rappeler que cette démarche s'inscrit dans le plus large cadre des objectifs territoriaux fixés par Grenoble-Alpes Métropole qui restent à ce jour les valeurs à atteindre pour l'ensemble de son territoire, tous secteurs d'activité et acteurs confondus :

Horizon par rapport à 2005	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	Consommation d'énergie par habitant	Production d'énergie renouvelable (part de la production locale dans la consommation du territoire)	Emissions PM10	Emissions NOx
2020	-35 %	-30 %	20 %	-40 %	-65 %
2030	-50 %	-40 %	30 %		

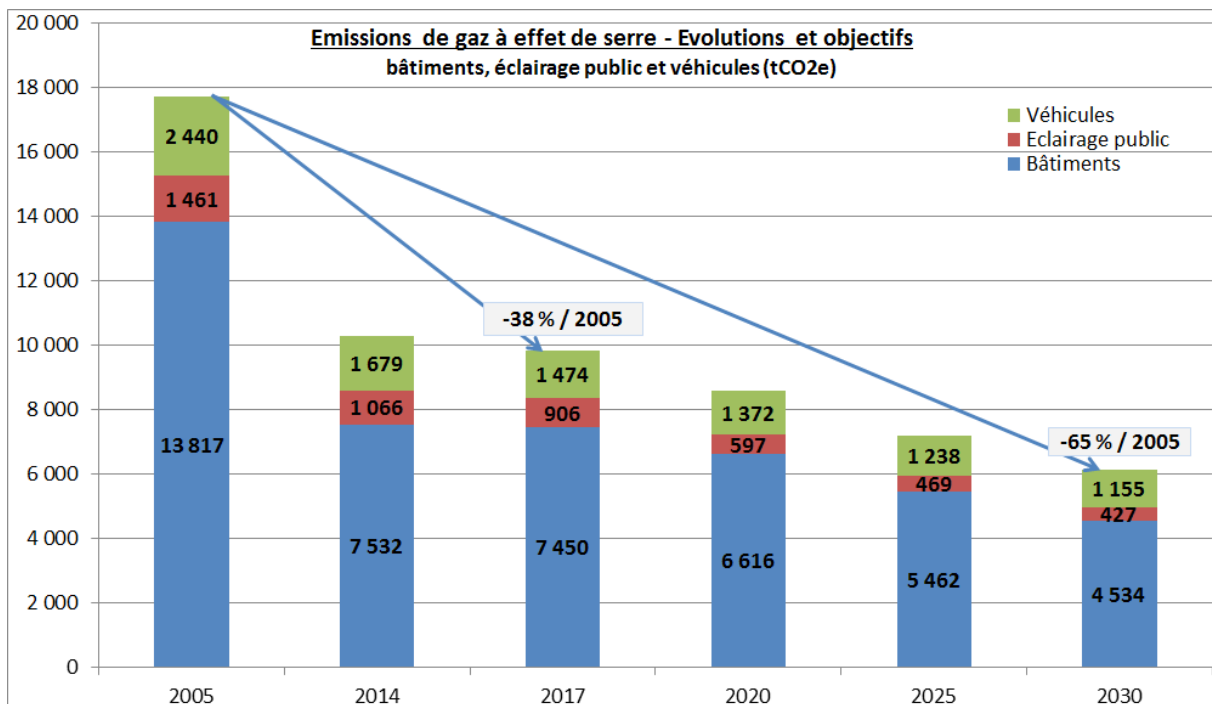
Il est à préciser que Grenoble-Alpes Métropole travaille à la mise à jour de ces objectifs dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan Air Energie Climat Territorial (résultats attendus pour la fin de l'année 2019).

Les objectifs déclinés pour le patrimoine de la Ville de Grenoble permettent d'anticiper cette évolution ainsi que de s'adapter aux objectifs nationaux en cours ou à venir (annonce par le gouvernement d'un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 avec « décarbonation » quasi-complète des secteurs du transport, de l'énergie et du bâtiment ; version finale de la Stratégie Nationale Bas Carbone attendue pour l'été 2019).

Ces objectifs peuvent être déclinés de façon plus précise dans le graphique ci-dessous montrant les tendances et les valeurs-cibles concernant les consommations d'énergie du patrimoine sur une période comprise entre 2005 et 2030.



De la même façon, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre induites sont schématisés dans le graphe ci-dessous.



Enfin, pour atteindre ces objectifs, le plan d'actions a été révisé pour la période 2019-2025 sur la base de contributions des services de la Ville et du CCAS. Il comporte 18 orientations structurantes déclinées en 74 actions opérationnelles (le plan d'actions détaillé et son budget sont joints en annexe).

Les 18 orientations sont détaillées ci-dessous :

### Chapitre 1 : Agir pour une transition au service de l'air, du climat et de la santé - Espace Public, Bâtiments & Mobilité

- Innover / expérimenter sur les enjeux air, énergie et climat dans les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain,
- Lutter contre les îlots de chaleur par la végétation et la présence de l'eau dans l'espace public\*,
- Agir pour des objectifs environnementaux ambitieux dans le PLU-i et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets,
- Améliorer la qualité de la rénovation de l'habitat privé et social en appui des politiques métropolitaines\*,
- Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique\*,
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des habitants\*,
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire,
- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine à travers le Schéma Directeur Immobilier,
- Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments gérés par la Ville / le CCAS, en priorité pour les établissements sensibles\*,
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan lumière via le contrat de performance énergétique CREM (Conception, Réalisation, Exploitation/Maintenance).

\* Actions santé

### Chapitre 2 : Agir pour une transition soucieuse de nos ressources - Alimentation, Eau & Gestion des déchets

- Mettre en œuvre une stratégie de gestion des consommations d'eau,
- Développer la culture de fruits et légumes en zone urbaine, favoriser les approvisionnements « bio » et locaux\*,
- Poursuivre la réduction et le tri des déchets au sein de l'administration et sur l'espace public.

\* Actions santé

### Chapitre 3 : Savoir et agir ensemble pour la mise en œuvre des transitions - Co-construction et organisation interne

- Développer une commande publique responsable au service d'un territoire soutenable,
- Faire en sorte que l'administration intègre les changements de pratiques nécessaires aux transitions,
- Informer et accompagner pour obtenir des changements de comportements,
- Acquérir des connaissances pour consolider les politiques publiques et les projets,
- Renforcer l'implication des habitants et les collaborations avec les partenaires institutionnels ou associatifs.

Il est à noter que les thématiques « climat, air, énergie, santé » sont très présentes dans les politiques publiques de la Ville de Grenoble et infusent naturellement dans toutes les actions de la collectivité afin de préserver qualité de vie et santé des habitants.

Ainsi, une attention particulière est donnée à la convergence des documents de planification et d'orientation stratégique : **plan municipal de santé, plan municipal canicule, schéma directeur immobilier (en cours d'élaboration), plan air-énergie-climat.**

Créer des synergies est en effet déterminant, d'autant plus que les actions à bénéfices croisés sont nombreuses que ce soit dans le domaine de la lutte contre les îlots de chaleur ou de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur.

Il a aussi été décidé de présenter les actions menées par le CCAS de Grenoble, avec lequel certaines démarches sont communes.

Par ailleurs, même si la loi de transition énergétique impose désormais l'établissement du plan climat-air-énergie à la seule échelle de la Métropole, la Ville réaffirme son choix d'établir une stratégie climat-air-énergie à son propre territoire, en lien étroit avec l'échelle intercommunale : partage de données, contributions croisées, adhésion à la charte des partenaires métropolitaine, coordination des initiatives, contribution au développement des politiques métropolitaines et déploiement sur le territoire de la Ville (PLUi, schéma directeur de l'énergie, mobilités douces...).

La démarche air-énergie-climat est transversale, portée par l'ensemble des services de la Ville et les élus. Elle est co-pilotée par la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie et la Direction de l'Immobilier Municipal, avec un processus d'évaluation continue. L'avancée des actions et les résultats obtenus sont suivis par le comité de pilotage santé-environnement et le groupe de travail Ville durable.

#### **Calendrier prévisionnel de la labellisation :**

- Envoi du dossier à la Commission Nationale du Label : première quinzaine d'avril 2019
- Audit européen : avril 2019
- Décision de la Commission Nationale du Label : novembre 2019

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Durable du jeudi 14 mars 2019

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la mise à jour du programme d'actions air-énergie-climat 2019-2025 de la ville de Grenoble.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander le label Cit'ergie Gold et à déposer le dossier de candidature au nom de la ville de Grenoble auprès de la Commission Nationale du Label.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Vincent FRISTOT

Affichée le : 28 mars 2019